



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

**Le président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,  
Président de droit du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes**

ARRETE SDIS N° **210028**

**PORTANT inscription sur liste d'habilitation départementale des Médecins Sapeurs-Pompiers Volontaires Urgentistes participant aux activités du Groupe Médical de Secours en Milieux Périlleux (GMMP).**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 et suivant ;
- **VU** la Délibération N°05-58 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes du 2 juillet 2005 relative à l'actualisation de la couverture territoriale par les Moyens Médicaux du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS 06 ;
- **CONSIDERANT** les conventions relatives à l'exécution des missions d'Aide Médicale Urgente du Service de Santé et de Secours Médical ;
- **VU** l'avis favorable formulé par Monsieur le Médecin-Chef ;
- **SUR Proposition** de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, de Monsieur le Médecin Chef du Service de Santé et de Secours Médical et de Monsieur le Directeur Médical du SAMU 06,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

La liste départementale des Médecins Sapeurs-Pompiers Volontaires Urgentistes habilités à participer aux activités du Groupe Médical de Secours en Milieux Périlleux est définie comme suit :

<b>BOISSIER</b>	Nicolas	Commandant
<b>BOUSREZ</b>	Romain	Commandant
<b>BUTORI</b>	Jean-Baptiste	Capitaine
<b>CATINEAU</b>	Jean	Commandant

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A

"M. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS"  
140, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - B.P. N°99 - 06271 Villeneuve Loubet Cedex  
Tél. : 04 93 22 76 00 Télécopie : 04 93 22 92 79

<b>DEVELEY</b>	Benoît	Commandant
<b>DUPEYRAT</b>	Jean Sébastien	Capitaine
<b>LANTELME</b>	Sandra	Lt Colonel
<b>RIQUE</b>	Thomas	Capitaine
<b>VALOUR</b>	Cédric	Commandant

**ARTICLE 2 :**

La liste départementale des Médecins Sapeurs-Pompiers Volontaires Urgentistes habilités à participer aux activités du Groupe Médical de Secours en Milieux Périlleux est mise à jour annuellement et périodiquement en fonction des besoins opérationnels.

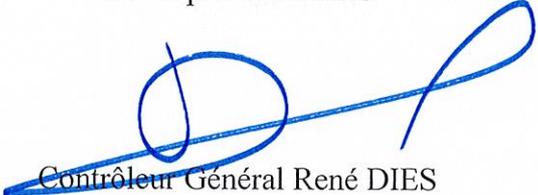
**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Monsieur le Médecin Chef du Service de Santé et de Secours Médical, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes

Fait à Villeneuve-Loubet, le

- 7 JAN. 2021

Le Directeur départemental  
des services d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes

  
Contrôleur Général René DIES